

**PROCES VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2024**  
**CONVOCATION DU 22 FEVRIER 2024**

---

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-sept du mois de février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clément dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain RENNER, Maire.

Présents : MM RENNER Sylvain, LALIGANT Sylvain, JAUZE Corinne, TERME Grégory, WIPF Jean-Marie, JEANJEAN Pierre, RICCI Julie

Absents : MM LARET Simon, DIDION Bernard

Absent ayant donné procuration : MM /

Monsieur Sylvain RENNER, Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme JAUZE Corinne, Adjointe au Maire est désignée pour remplir cette fonction.

---

*Le Maire propose à l'Assemblée d'approuver le compte rendu de la séance du 06 décembre 2023. Ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents.*

---

**2024/« Le Château » / Création appartements**

Le Maire rappelle le projet de construction de logements sis « Le Château »

Et propose que le coût des travaux soit revu à la baisse compte tenu des subventions attendues soit :

- **montant des travaux 311 296.00 €/HT**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la proposition de M. le Maire et de retenir un montant de travaux pour le projet de construction de logements sis « Le château » de 311 296.00 €/HT

---

**2024/Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial au 15 avril 2024 à raison de 16H/35H**

Le Maire rappelle le départ en retraite au 01 septembre 2024 de Mme LESTEVEN Corine, Adjoint Administratif de 1<sup>er</sup> classe et précise qu'il convient de la remplacer.

Pour se faire il convient de créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial au 15 avril 2024 à raison de 16H/35H

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents d'approuver la création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial à compter du 15 avril 2024 à raison de 16H/35H

---

**DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT**

**Le Maire de Saint-Clément informe le Conseil Municipal :**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-sept du mois de février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clément dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain RENNER, Maire.

Présents : MM RENNER Sylvain, LALIGANT Sylvain, JAUZE Corinne, TERME Grégory, WIPF Jean-Marie, JEANJEAN Pierre, RICCI Julie

Absents : MM LARET Simon, DIDION Bernard

Absent ayant donné procuration : MM /

Monsieur Sylvain RENNER, Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme JAUZE Corinne, Adjointe au Maire est désignée pour remplir cette fonction.

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

**Le Maire propose au Conseil Municipal :**

La création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet à raison de 16H/35H à compter du 15 avril 2024.

Cet emploi devra être pourvu par un fonctionnaire.

Cet emploi sera pourvu par un agent relevant de la catégorie C de la filière Administrative, du cadre d'emplois des d'Adjoint Administratif Territorial au grade d'Adjoint Administratif Territorial.

- La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

u le code général de la fonction publique,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° 01/2018 en date du 31 janvier 2018],

Vu le tableau des emplois,

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent pour répondre aux nécessités du service,

**DECIDE**

**Article 1 :** De créer l'emploi permanent d'Adjoint Administratif Territorial à temps **non complet** à raison de **16/35<sup>ème</sup>** de catégorie **C** à compter du 15 avril 2024.

**Article 2 :** De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter du 15 avril 2024 :

MAIRIE DE SAINT CLEMENT					
EMPLOI	GRADE(S)	CATEGORIE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	DURÉE HEBDOMADAIRE
Secrétaire générale	Adjoint Administratif principal de 1 <sup>er</sup> classe	C	2	2	16H/35H
Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif Territorial	C	0	1	16H/35H
Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	35H/35H
Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Territorial	C	1	1	2H/35H

**Article 3 :** D'autoriser Le Maire RENNER Sylvain à recruter un agent par voie statutaire ou, à défaut contractuelle, et à signer les actes afférents.

**Article 4 :** Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

**Article 5 :** Que Le Maire RENNER Sylvain est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### ADOPTÉ

A l'unanimité des membres présents

---

#### **2024/Annulation facture d'eau et d'assainissement**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents d'approuver l'annulation des factures d'eau et d'assainissement impayées sur les exercices antérieurs :

2021 : 177.53 € + 53.34 €

2022 : 100.32 €

---

#### **2024/Révision loyer sis « 29 Rue Saint Clément »**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents de procéder à la révision du loyer de l'appartement sis « 29 Rue Saint Clément » suite à sa remise en location, le montant du loyer est fixé à 395.00 € à compter du 15/01/2024.

---

#### **2024/Construction de trois logements sis « Le Château », fixation du prix des loyers**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de fixer le montant des loyers des futurs appartements sis « Le Château »,

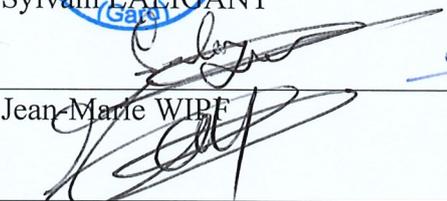
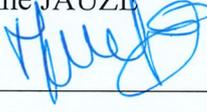
le montant des loyers est fixé comme suit :

loyer appartement 1 : 570.00 €

loyer appartement 2 : 606.00 €

loyer appartement 3 : 612.00 €

La séance est levée à 19h10

Le Maire, <b>Sylvain RENNER</b>		
 Grégory TERME	 Sylvain LALIGANT	 Bernard DIDION
 JEANJEAN Pierre	 Jean-Marie WIPF	 Corinne JAUZE
LARET Simon	RICCI Julie	